

#### Nouvelles du conseil d'administration (CA)

## Réunions du 25 mai et du 16 juin 2022

#### **Finances**

Le CA a pris connaissance des états financiers audités et les a acceptés. Il a également déterminé le montant des cotisations, de la rémunération des administrateurs et du salaire de la présidence pour l'exercice 2023-2024. De plus, il a accepté la recommandation du conseil d'administration du Programme d'aide aux langagiers concernant la cotisation qui sera versée par les membres pour le même exercice. Une présentation des divers sujets financiers sera effectuée à l'assemblée générale annuelle. Le budget final pour 2022-2023 a également été adopté par le CA.

## Gestion de risques

Afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de possibilité de conflit d'intérêts entre l'auditeur et la direction générale, le CA a décidé que le comité d'audit effectuera une analyse annuelle des relations entre l'auditeur et la direction générale de l'Ordre, en l'absence de cette dernière, ainsi que de la société de gestion comptable engagée par l'Ordre. De plus, il a déterminé que si le comité d'audit recommande au CA un changement d'auditeur ou de personne responsable de l'audit, la recommandation sera effectuée avant le mois de juin pour un changement à l'exercice suivant.

## Programme de surveillance générale et nomination de nouveaux inspecteurs-conseils

Le CA a adopté le Programme de surveillance générale pour 2022-2023. Cette année, 255 inspections seront effectuées. Le CA a par ailleurs nommé deux nouveaux inspecteurs-conseils, M. Sébastien St-François, traducteur agréé, et M<sup>me</sup> Anne Lavallée, traductrice agréée.

#### Restructuration

À la suite de la restructuration à la permanence de l'Ordre, Bénédicte Assogba a été nommée secrétaire du comité d'appel, du comité de la formation, du conseil de discipline, du comité d'inspection professionnelle, du comité de révision, du conseil d'arbitrage des comptes et secrétaire adjointe de l'Ordre. Marsida Nurka a quant à elle été nommée secrétaire du comité de l'agrément.

### Projet d'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle

Le CA a adopté le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle, qui aura lieu le 22 septembre 2022, en ligne.

## Offres d'emploi

Dans le but de valoriser l'agrément, le CA a décidé d'obliger les employeurs à indiquer que l'appartenance à l'Ordre est à tout le moins un atout dans les offres d'emploi que ce dernier publie.

#### Plans d'action

Le CA a adopté les plans d'action pour 2022-2023 et 2023-2024.

#### **Communication aux membres**

La communication qui doit être transmise aux membres en vue de l'assemblée générale annuelle a été adoptée par le CA.

# Politique sur la recommandation d'une inspection par le comité de l'agrément et dossier soumis par le Comité

Le CA a adopté une politique qui permet au comité de l'agrément de recommander qu'une inspection soit effectuée chez un nouvel agréé dans les 18 mois de son inscription au tableau des membres. Le CA a par la suite traité le premier dossier soumis par le Comité et a imposé une inspection professionnelle à un candidat dans les 12 mois de son inscription au tableau des membres.

### Politique de remboursement des dépenses

Le CA a révisé la Politique de remboursement des dépenses pour ajuster le montant de l'allocation accordée pour le kilométrage.